



Millennium Challenge Account du Sénégal II

Conception et Impression de documents pour MCA-SENEGAL

Ref. MCA2/2024/COMPACT/S/ADM110/G70

REPONSES AUX DEMANDES DE CLARIFICATIONS FORMULEES PAR LES SOUMISSIONNAIRES

N°	Questions/Commentaires	Réponses
1.	Est-ce pénalisant de ne pas avoir les 3 références durant les 5 dernières années ?	Vous êtes invités à lire attentivement toutes les dispositions de la Demande de Cotations qui stipulent clairement tous les critères d'éligibilité, de qualification et d'évaluation exigés, parmi lesquelles figure cette exigence ci-après : Trois (3) expériences dans l'exécution de marchés similaires à l'intention d'organisme publique ou privé, d'organisations, d'institutions nationales, régionales ou internationales, au cours des 5 dernières années justifiées par des attestations de bonne exécution.
2.	Est-ce que l'expérience personnelle du soumissionnaire ayant travaillé en agence de communication compterait ?	La présente procédure de passation s'adresse non pas aux Consultants individuels (CI) mais des Firmes (entreprises soumissionnaires) éligibles et répondant aux exigences énoncées dans la Demande de Cotations. Les références des CI ne sont pas prises en compte.
3.	Il a été mentionné pour la conception des cartes de visites que la Maquette et le contenu seront fournis par MCA, par contre pour les autres supports cela n'a pas été spécifié ? Est-ce que ce sera le cas pour tous les supports ?	La maquette des cartes de visite est déjà existante. MCA fournira, comme d'usage, les informations devant figurer sur chaque carte de visite à produire. Ce ne sera pas le cas pour tous les autres supports.